

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Chadronnet

<https://www.cadre21.org/membres/708f182b6853e43970ec4a5e>

Date d'obtention : 2024-01-17 13:06:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quelle doit être utilisée rapidement pour aider les jeunes à faire face à la situation vécue. Elle est précise et donne des indications quant aux rôles des intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'appliquerai le protocole afin d'aider les jeunes et les partenaires à faire leur travail. Je sais maintenant que nous pouvons saisir le cellulaire et que nous ne devons pas remplir une grille avec l'investigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bienveillance, écoute, soutien

Je m'assure de ne pas voir les images